

## ACCÉDER À LA MARQUE ACCUEIL VÉLO®



→ **Diversifiez votre clientèle et augmentez la fréquentation de votre établissement grâce à la puissance d'une marque nationale reconnue sur la thématique vélo. Bénéficiez d'une valorisation spécifique de votre établissement dans les outils de communication des itinéraires vélo et des partenaires touristiques.**

### LES +

- **L'adhésion à un réseau national** permettant de nouer des partenariats avec des prestataires de secteurs d'activités différents.
- **Un interlocuteur privilégié** en local dédié à votre accompagnement dans la démarche.
- **Une valorisation spécifique** dans les outils de communication des itinéraires vélo (selon votre localisation) et des partenaires institutionnels touristiques.

La marque nationale Accueil Vélo® garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclotouristes le long des itinéraires cyclables. Cette marque vous permet d'accroître votre visibilité auprès de cette clientèle spécifique au pouvoir d'achat et au potentiel de croissance importants.

#### L'offre comprend :

- Une visite d'audit réalisée sur site par votre référent local de la Communauté de Communes ou de l'office de tourisme.
- L'obtention de la marque nationale Accueil Vélo® après validation en commission territoriale (valable 3 ans).
- La promotion de votre établissement dans les outils de communication des partenaires institutionnels touristiques (Charentes Tourisme, Office de Tourisme...) et du ou des itinéraire(s) nationaux vélo (selon votre géolocalisation).
- La mise à disposition d'un kit de communication (plaque Accueil Vélo®, logos, vitrophanies, guide de bonnes pratiques et des services, liste des partenaires du réseau...).



#### Pour qui ?

- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes
- Hôtels
- Campings
- Résidences de tourisme
- Villages vacances
- Sites de visite
- Activités de loisirs
- Restaurants
- Offices de tourisme



#### Prérequis

- Être situé dans un rayon de 5 km d'un itinéraire cyclable, avec un accès par une liaison sécurisée.
- Pour les hébergements : être engagé dans une démarche qualité (classement, label...).
- Pour les hébergements, loueurs, réparateurs de vélo et sites touristiques : être adhérent à l'office de tourisme de son territoire.



#### Durée

De validité : 3 ans



#### Prix

200 € sur 3 ans (66 € par an)

